

MAÎTRE D'OUVRAGE



ASTELLA
73 rue Aristide Briand
44400 REZE
02.40.84.51.61
info@cilaos.fr

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



SAS NOVARKANE
1 rue Léon Jost
44300 NANTES
novarkane.info@gmail.com

PARTHENAY-DE-BRETAGNE (35850)
" Le Clos des Châtaigniers "

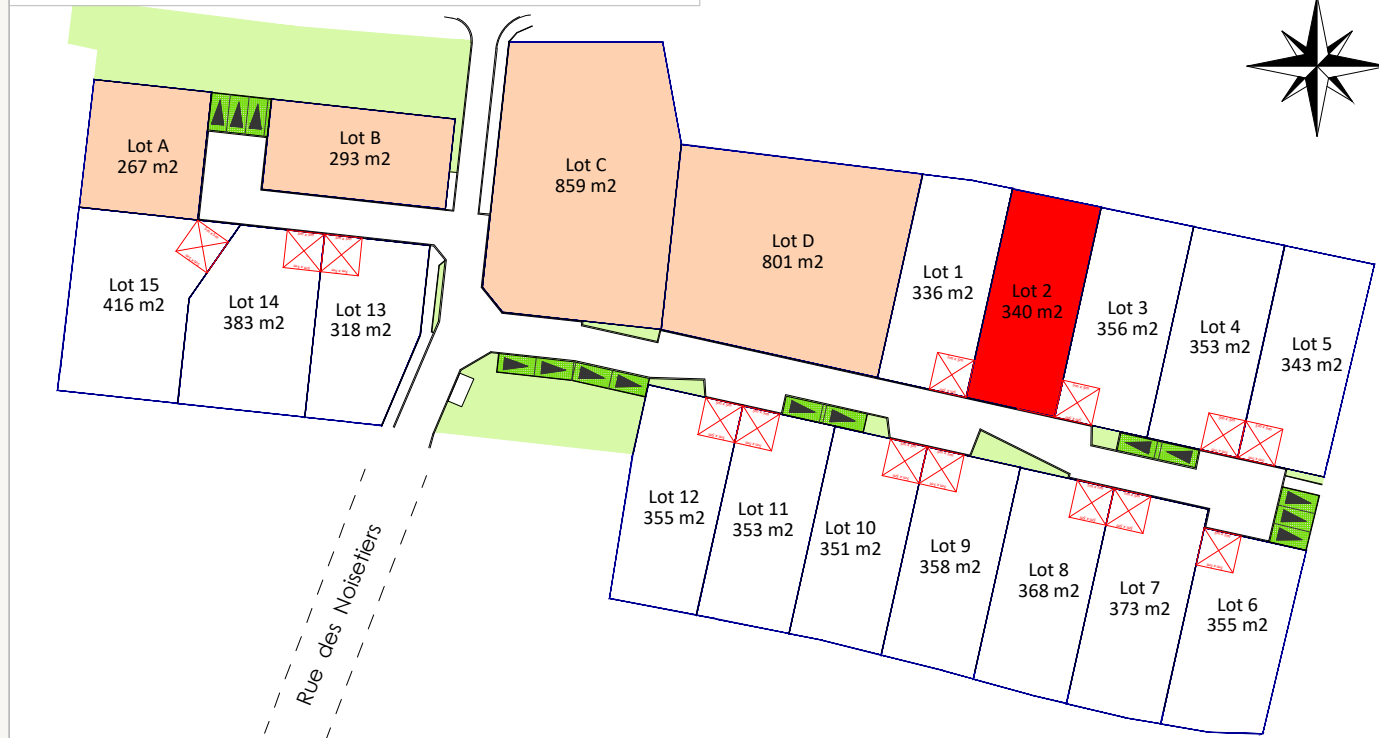
PLAN DE VENTE
DÉFINITIF

LOT n°2

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)

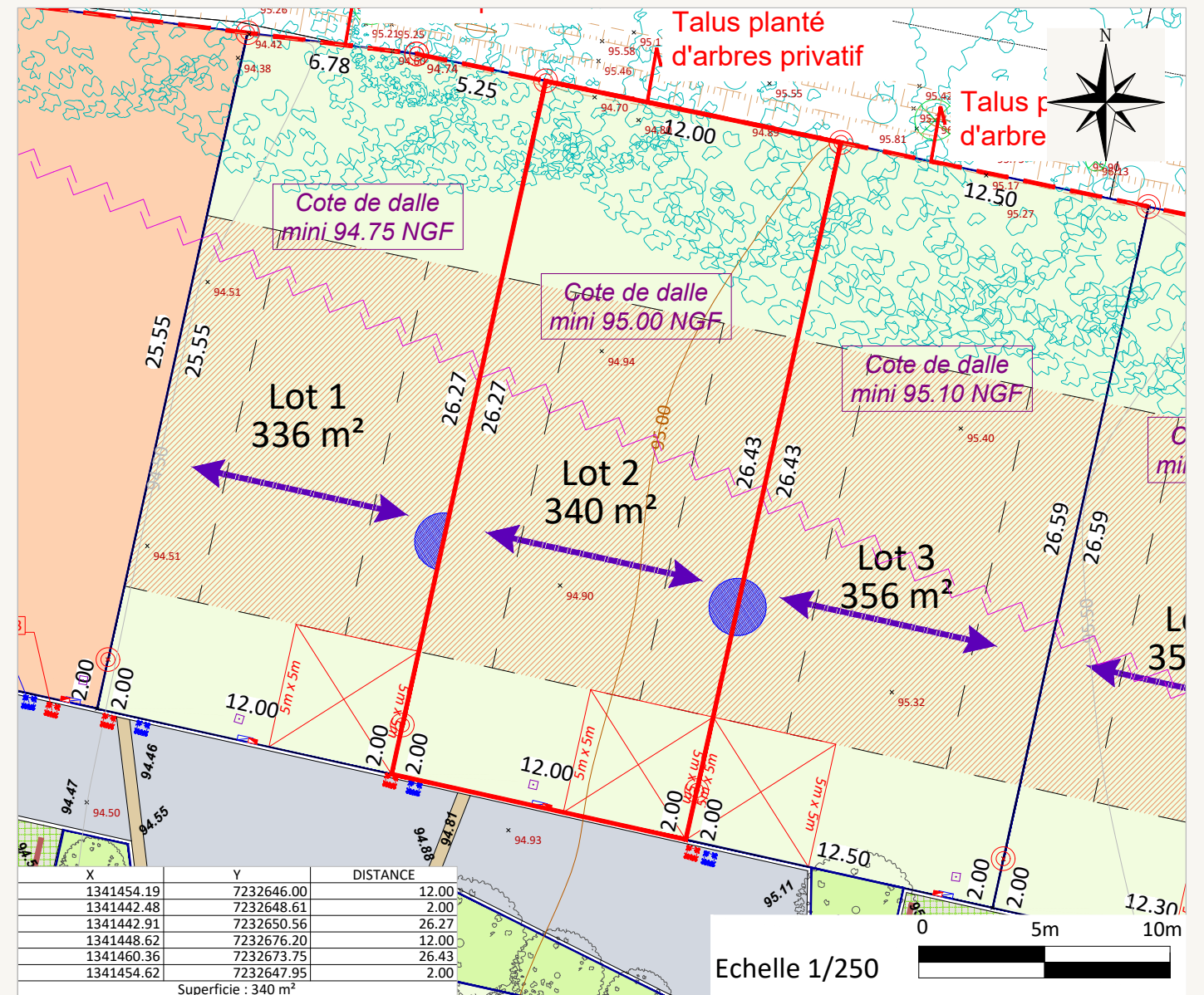


GEOMETRE - EXPERT



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

Surface	340 m ²
Surface plancher max	180 m ²
Surf. max. à imperméabiliser	160 m ²
Cadastre	Section A2 n°2052
Servitude	NON
N° permis d'aménager	PA 35 216 21 M0002
Date de l'arrêt	13/05/2022
Dossier	20317-NAN-PDV



X	Y	DISTANCE
1341454.19	7232646.00	12.00
1341442.48	7232648.61	2.00
1341442.91	7232650.56	26.27
1341448.62	7232676.20	12.00
1341460.36	7232673.75	26.43
1341454.62	7232647.95	2.00

Superficie : 340 m²

Rattachement planimétrique: RGF93 CC48 Fil d'eau E.P = 93.76m Echelle: 1/250
Rattachement altimétrique: IGN69 Fil d'eau E.U = 93.29m Date d'édition: 23/11/2023

LEGENDE			
	Périmètre du lotissement		Traitement différencié de la voie en résine (ou équivalent)
	Application cadastrale (limite non garantie)		Espaces verts engazonnés ou équivalent
	Ilot de logements aidés		Cheminement piéton en sable (ou équivalent)
	Lots libres		Plantation en couvre sol, vivaces sur paillage naturel (ou équivalent)
	Zone d'implantation de la construction principale		Cote altimétrique
	Voie en enrobés (ou équivalent)		Altitude voirie
	Espace dédié à la collecte des déchets en béton balayé (ou équivalent)		Grille
	Stationnement en revêtement drainant		Limite de recul des constructions
	Stationnement visiteur		Stationnement visiteur
	Mât d'éclairage (emplacement de principe)		Mât d'éclairage (emplacement de principe)
	Appartenance mitoyenne / privative		Appartenance mitoyenne / privative
	Accroche obligatoire des volumes		Accroche obligatoire des volumes
	Poteau incendie		Poteau incendie
	Demi-sphère béton (permettant le passage uniquement des véhicules de service, position indicative)		Demi-sphère béton (permettant le passage uniquement des véhicules de service, position indicative)
	Habillage de l'espace dédié à la collecte des déchets au moyen de bastingas bois (ou équivalent)		Habillage de l'espace dédié à la collecte des déchets au moyen de bastingas bois (ou équivalent)
	Bassin collecte des eaux pluviales		Bassin collecte des eaux pluviales
	Talus existant		Talus existant
	Orientation du faîtage principal de la construction conseillé		Orientation du faîtage principal de la construction conseillé
	Arbres ou arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif) (essences définies dans le programme des travaux PAB. 1)		Arbres ou arbustes à planter à la charge de l'aménageur (position et nombre indicatif) (essences définies dans le programme des travaux PAB. 1)
	Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer		Arbres existants à valoriser, préserver ou à remplacer
	Stationnements privés et accès de lots non clos, position obligatoire (5m x 5m)		Stationnements privés et accès de lots non clos, position obligatoire (5m x 5m)
	Coffret Elec		Coffret Elec
	Branchement AEP		Branchement AEP
	Branchement Télécom		Branchement Télécom
	Branchement EP		Branchement EP
	Branchement EU		Branchement EU
	Dépense de réseau aérien		Dépense de réseau aérien
	Noûe/bassin de collecte des eaux pluviales		Noûe/bassin de collecte des eaux pluviales
	Ganivelle bois de 0m50 à 1m20 de hauteur sur poteaux bois + plantes grimpantes		Ganivelle bois de 0m50 à 1m20 de hauteur sur poteaux bois + plantes grimpantes
	Ganivelle bois de 1m20 de hauteur sur poteaux bois		Ganivelle bois de 1m20 de hauteur sur poteaux bois

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- L'aménageur se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 Décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.

MAÎTRISE D'OEUVRE



AGEIS
3, rue de la Planchonnais
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
Tél : 02 51 85 02 03
Email : nantes@ageis-ge.fr

ARCHITECTE



Agence LESQUEN (Architecte DPLG)
11 rue de la Mairie
35120 DOL DE BRETAGNE
09.83.31.94.31
aude@lesquen-architecture.com